

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 31 AOÛT 2013

L'an deux mille treize et le trente-et-un août à 12 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire.**

Présents : Laurent CASTERAN, Eliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Pierre LAY, Claudine PINTON, Claude PLUMET, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Louis-Jean SOUEIX.

Absents : Nathalie ARRIBAS, Joël BAYLAC, Virginie DOZ, Marie-Hélène LONGEAUX, Gilbert MARTIN, Théodore MASI, Serge SENSAT.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2013, Monsieur Laurent CASTERAN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Demande de subventions relative à la reconstruction des infrastructures endommagées par les inondations de juin 2013	Jean-Yves DUCLOS

DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES PAR LES INONDATIONS DE JUIN

Afin de pouvoir reconstruire nos infrastructures frappées par les inondations du mois de juin, il est proposé de demander une subvention au Conseil Général, au Conseil Régional et à l'Etat.

L'ensemble des devis de réparation se monte à 121 180 euros hors taxes.

Cela concerne :

- Le rétablissement de la voie communale du Circuit sur 80 mètres linéaires,
- Le renforcement de la voie communale n°2 dite du Cuing,
- L'enrochement des berges de la Garonne

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général, au Conseil Régional et à l'Etat, et charge Monsieur le Maire de signer tout document utile aux dossiers.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Séance levée à 12h10.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 31 août 2013, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 02/09/2013, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
signé

Jean-Yves DUCLOS.